



LES SERVICES SOCLES DU SÉGUR DU NUMÉRIQUE

SÉGUR
NUMÉRIQUE



« METTRE LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA SANTÉ »

»» TOUT COMPRENDRE SUR LE DMP, MON ESPACE SANTÉ, ET LES AUTRES OUTILS NUMÉRIQUES EN SANTÉ

Programme



Le Ségur du Numérique en quelques mots



Les outils socles du Ségur du numérique

- **Mon espace santé**



- **Dossier Médical Partagé**



Comprendre leur fonctionnement et leurs bénéfices pour la pratique médicale



Dossier Médical Partagé : Le point en matière de conformité, contexte réglementaire et sécurité

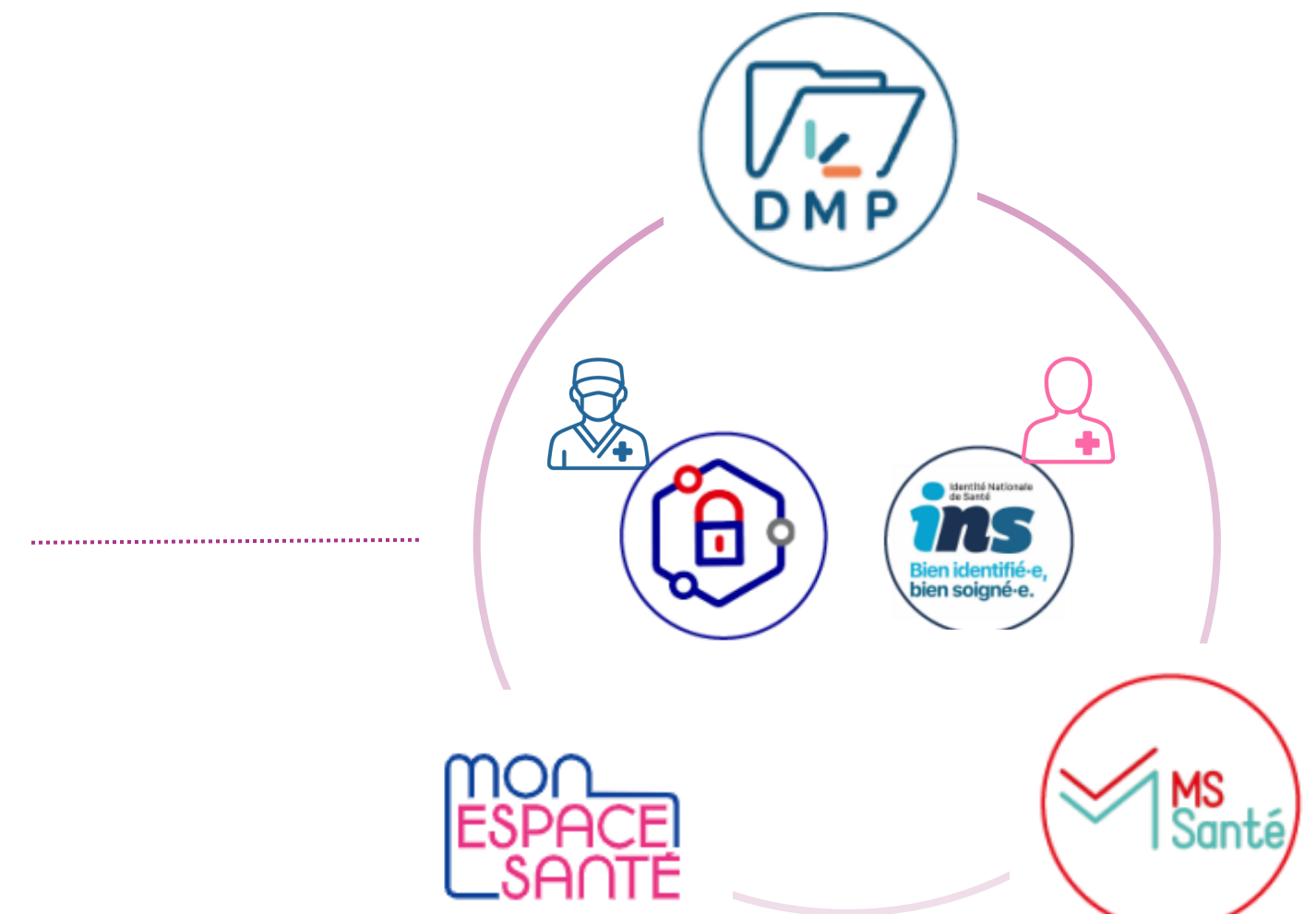
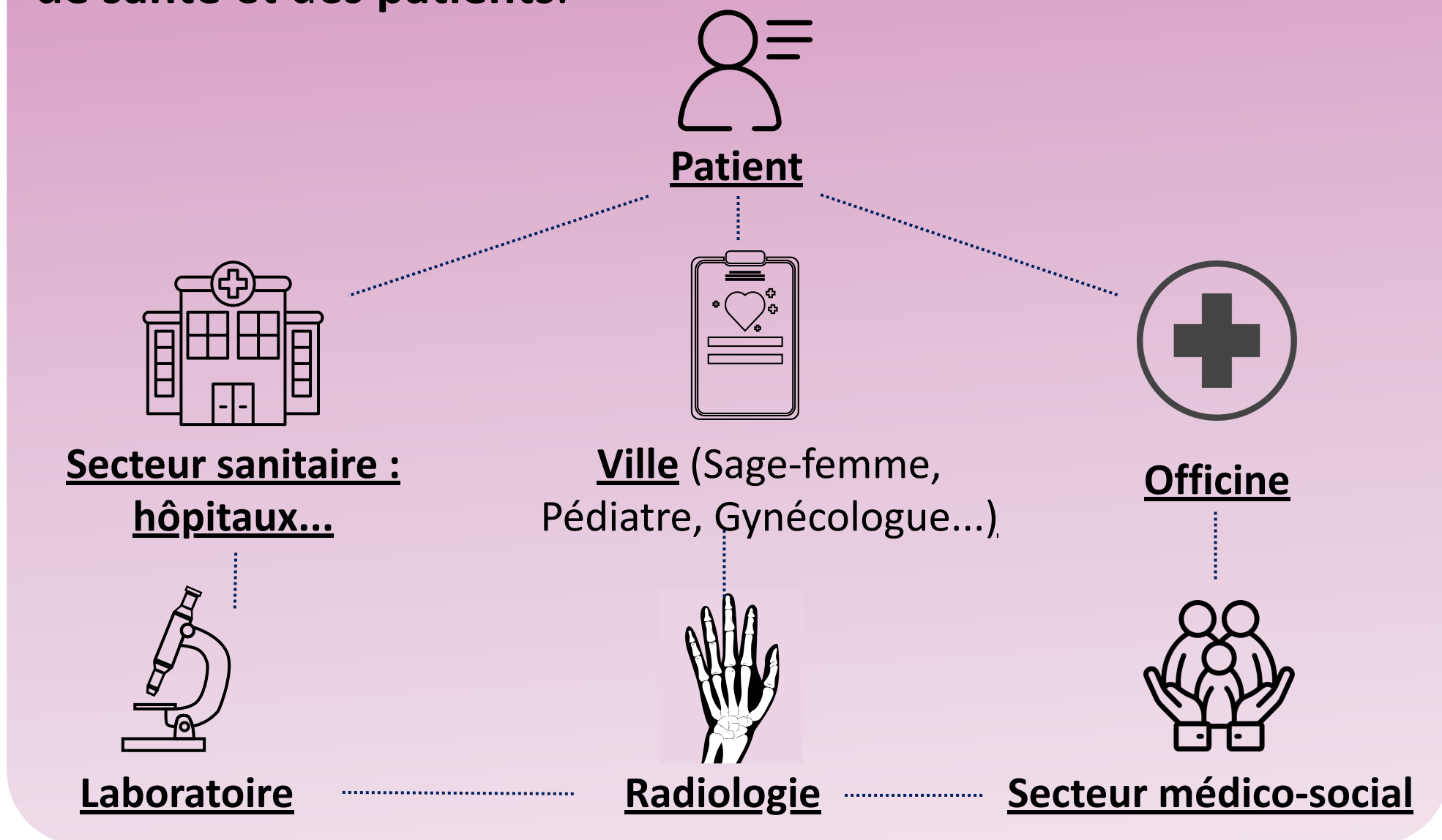
Un espace de confiance pour le maintien du secret professionnel

| LE SÉCUR DU NUMÉRIQUE EN QUELQUES MOTS



Le Ségur du numérique en santé est un **programme national** qui a été créé dans l'objectif de **généraliser le partage et l'échange fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé et avec l'utilisateur**.

Des outils socles **communs** à l'ensemble des professionnels de santé et des patients.



| LE SÉCUR DU NUMÉRIQUE EN QUELQUES MOTS



LES PRINCIPAUX RÉFÉRENTIELS ET SERVICES SOCLES DU PROGRAMME DU SÉCUR DU NUMÉRIQUE :

2 référentiels



Pro Santé Connect : Sécuriser l'accès des professionnels aux différents services.



Identité Nationale Santé : Sécuriser l'identité du patient (« bien identifié, bien soigné »).



3 services



Dossier Médical Partagé : Partager et Consulter les documents et informations des patients.



MSSanté : Communiquer avec les professionnels et les patients de manière sécurisée.



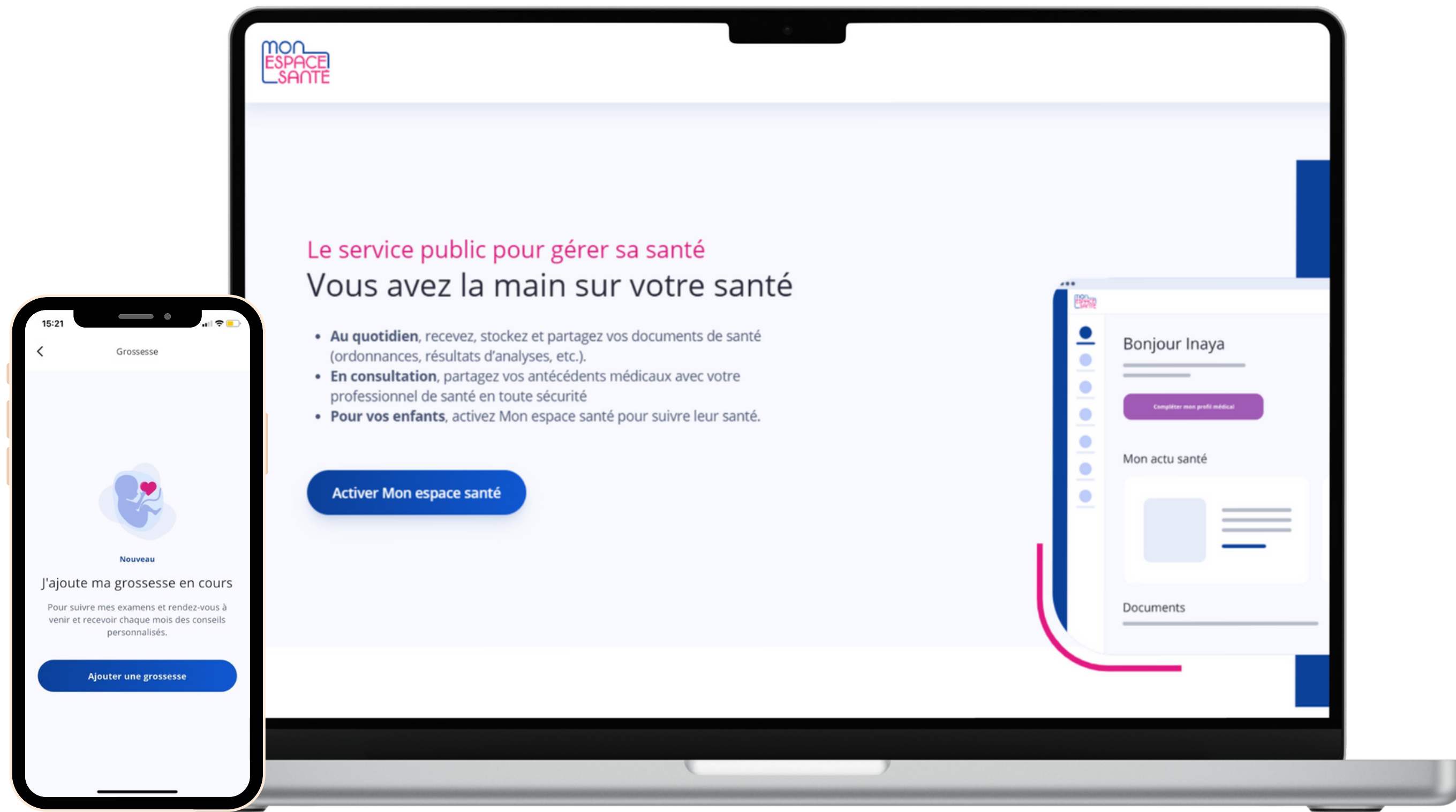
Mon Espace Santé : Permettre aux patients de devenir davantage acteur de leurs parcours de santé.



Tous les acteurs de la Santé et du Médico Social sont concernés ainsi que les patients !

| MON ESPACE SANTÉ

UN SERVICE À DESTINATION DES PATIENTS - USAGERS



| MON ESPACE SANTÉ



LANCÉ EN FÉVRIER 2022, SERVICE NATIONAL À DESTINATION DE TOUS LES ASSURÉS SOCIAUX.



C'est un **espace de confiance** personnel, pour stocker ses données de santé et les partager avec des professionnels de santé ou des services de santé référencés.



Il s'adresse à **tout usager** du système de santé français et **le rend acteur de sa santé**.



Il simplifie le parcours de santé de l'utilisateur tout au long de sa vie.



Il permet de sécuriser et de protéger les informations médicales sensibles des citoyens.

« Mon Espace Santé, *le carnet de santé numérique avec des services en plus* »

| MON ESPACE SANTÉ

QUELLES FONCTIONNALITÉS ?



DOSSIER MEDICAL pour vous et vos professionnels de santé :

- **Par les professionnels** : ajout de vos documents de santé (comptes rendus, ordonnances...) et consultation pour assurer votre suivi
- **Par vous** : accès à tous vos documents et ajout d'informations utiles à votre profil médical (contact d'urgence, directives anticipées...).



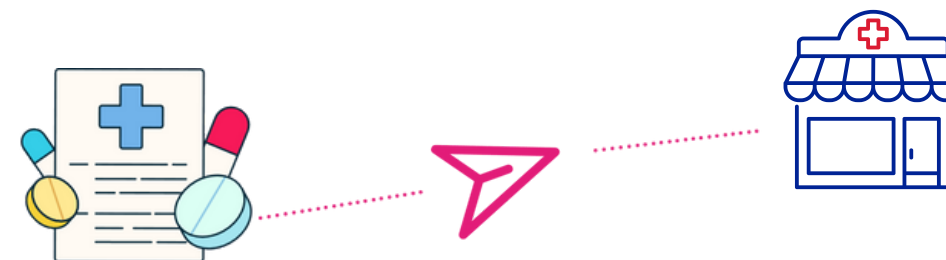
AGENDA :

agrégations des événements liés au parcours de soin de l'utilisateur via un agenda.



MESSAGERIE (MSSanté Citoyenne) :

communication sécurisée avec l'équipe de soins et possibilité d'envoyer directement son ordonnance à la pharmacie.

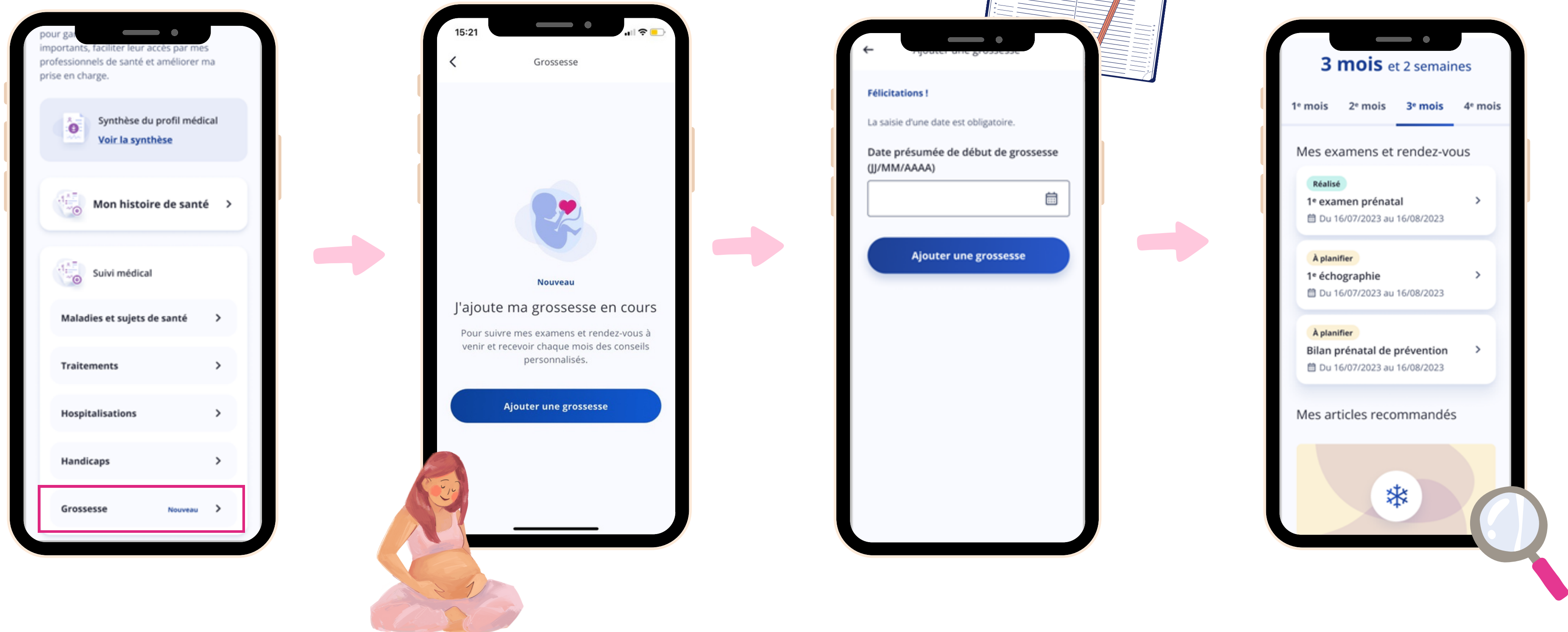


CATALOGUE DE SERVICE:

accès à des applications de santé labellisées par l'État via un « store » (Portails patients, applications et objets connectés référencés)

| MON ESPACE SANTÉ

LE PARCOURS GROSSESSE



| MON ESPACE SANTÉ

QUELS USAGES ET BÉNÉFICES POUR L'USAGER ?

PARTAGE ET COMMUNICATION

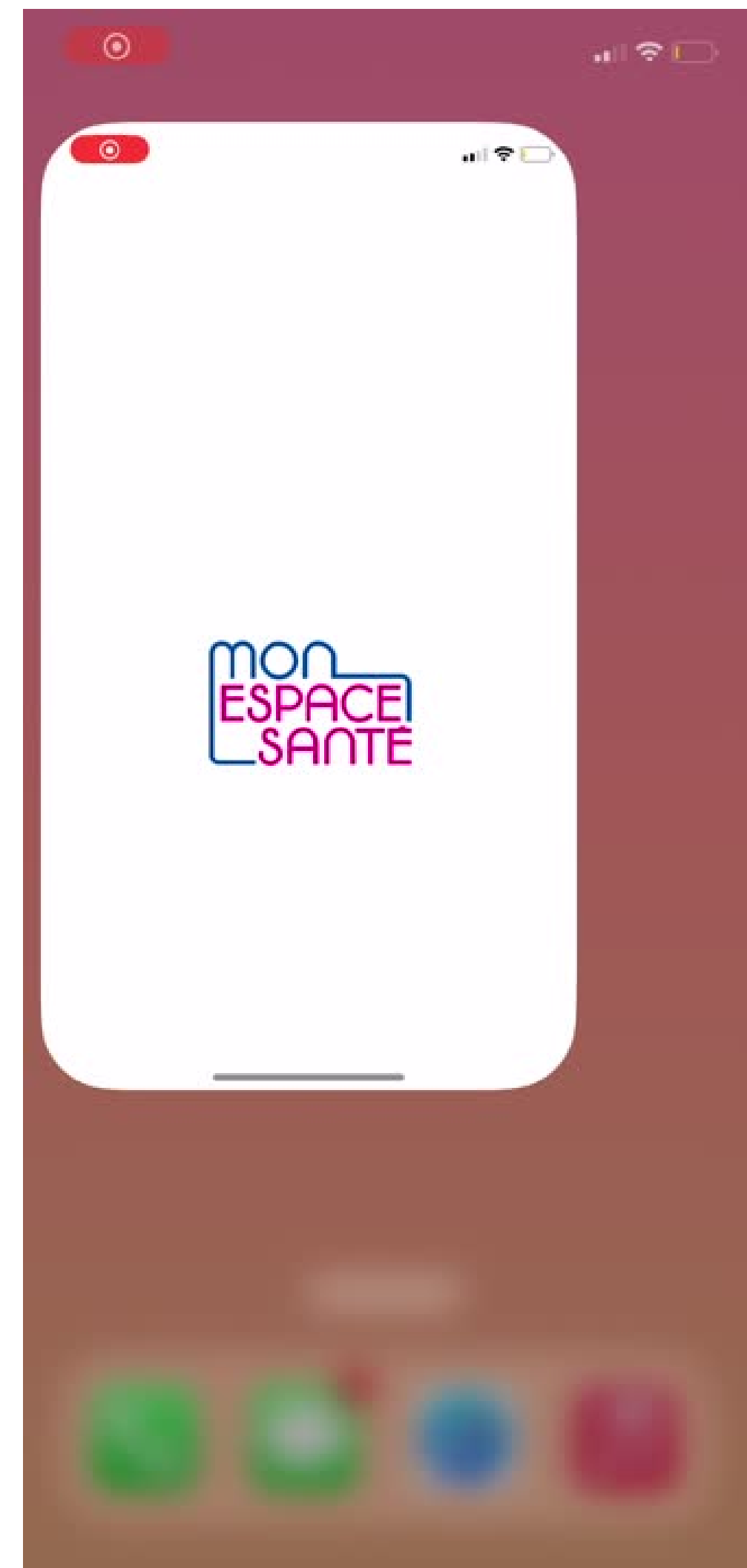
- **Stockage et partage** facile de documents avec vos professionnels de santé
- **Messagerie sécurisée** pour échanger en toute confidentialité
- **Réception de documents médicaux / recommandations personnalisées**
- **Notification** dès qu'un nouveau document / message est disponible

URGENCES ET SOINS

- **Réactivité en situation critique** : *hémorragie, pré-éclampsie, accouchement imprévu... les urgentistes disposent des données nécessaires pour intervenir sans délai.*
- **Prise en charge sécurisée** : *une continuité des soins entre la maternité, la ville et les urgences pour garantir la sécurité de la mère et de l'enfant.*

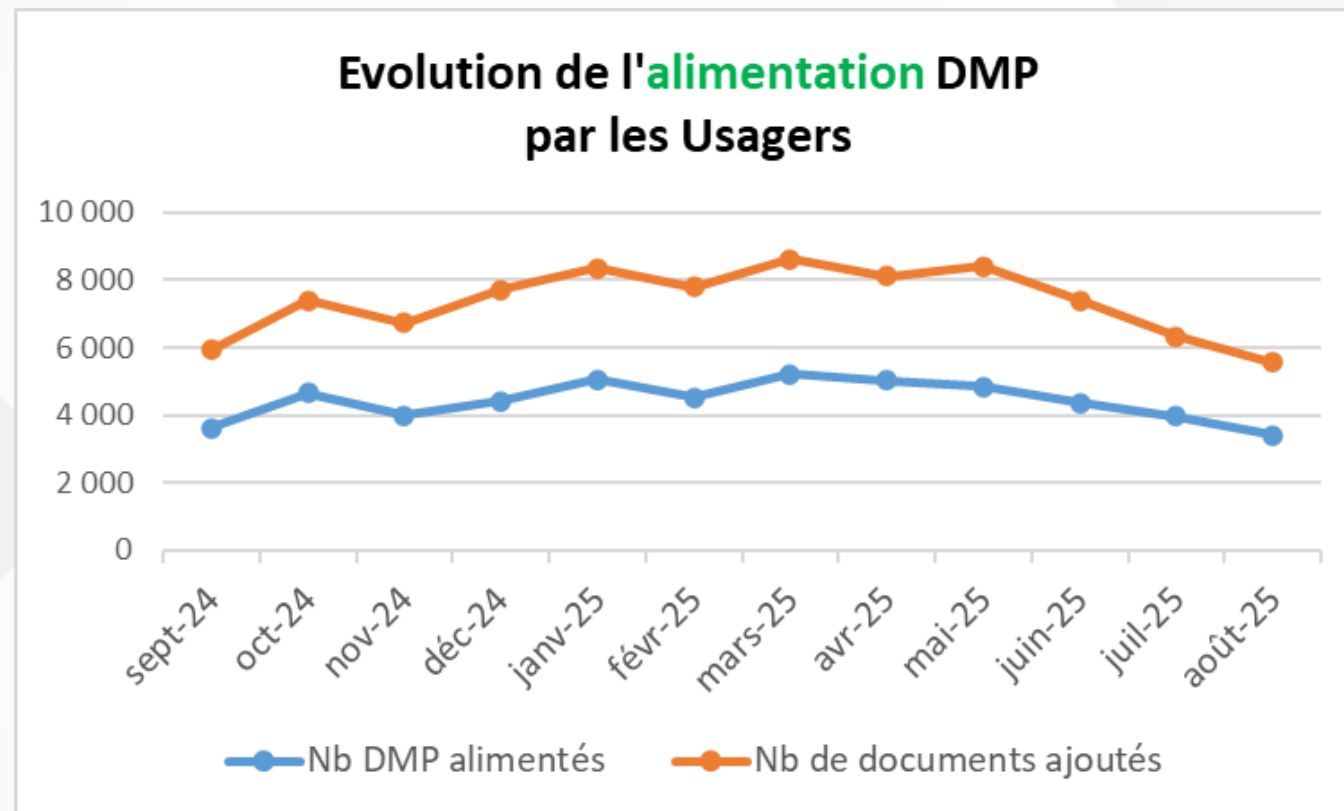
INFORMATIONS PERSONNELLES

- **Centralisation des données administratives** : *contacts d'urgence, personne de confiance, proches aidants – utiles avant, pendant et après l'accouchement.*
- **Profil médical complet** : *antécédents, pathologies, traitements en cours, allergies... pour une meilleure sécurité lors du suivi de grossesse et de l'accouchement.*
- **Historique de soins accessible** : *gain de temps pour les professionnels, continuité renforcée entre maternité, ville et domicile.*

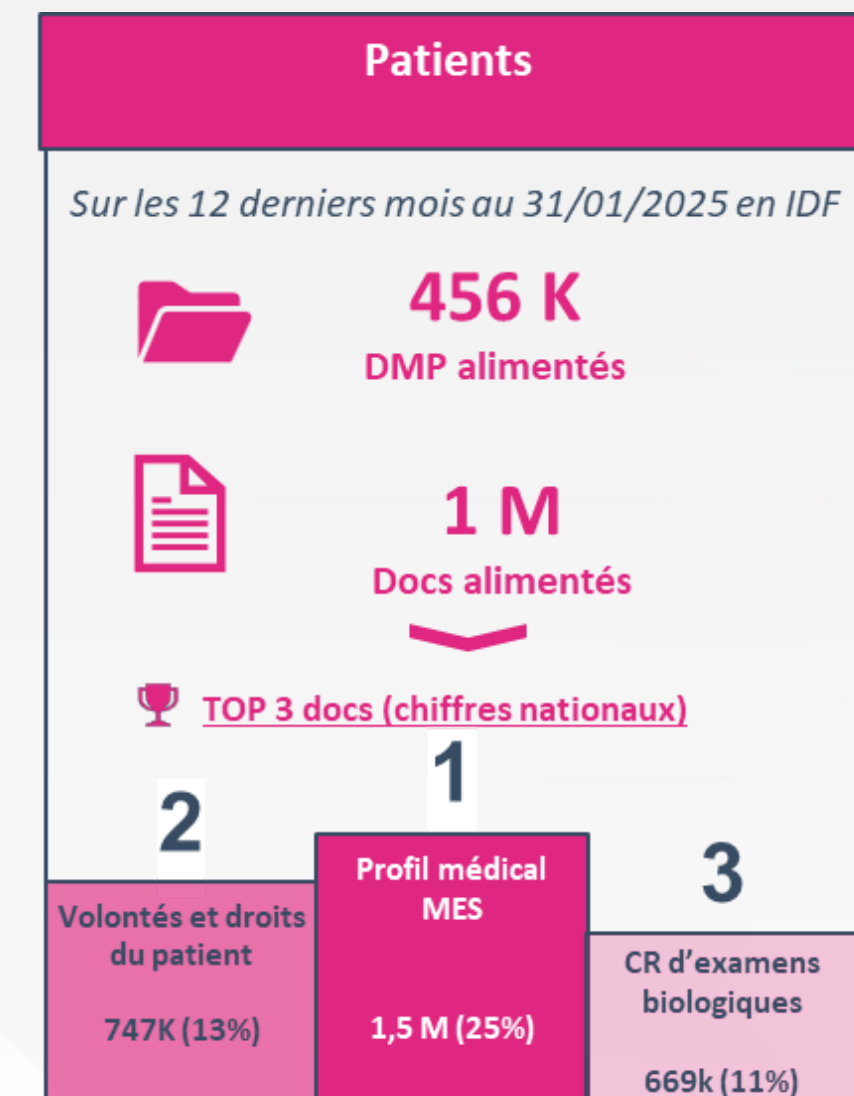
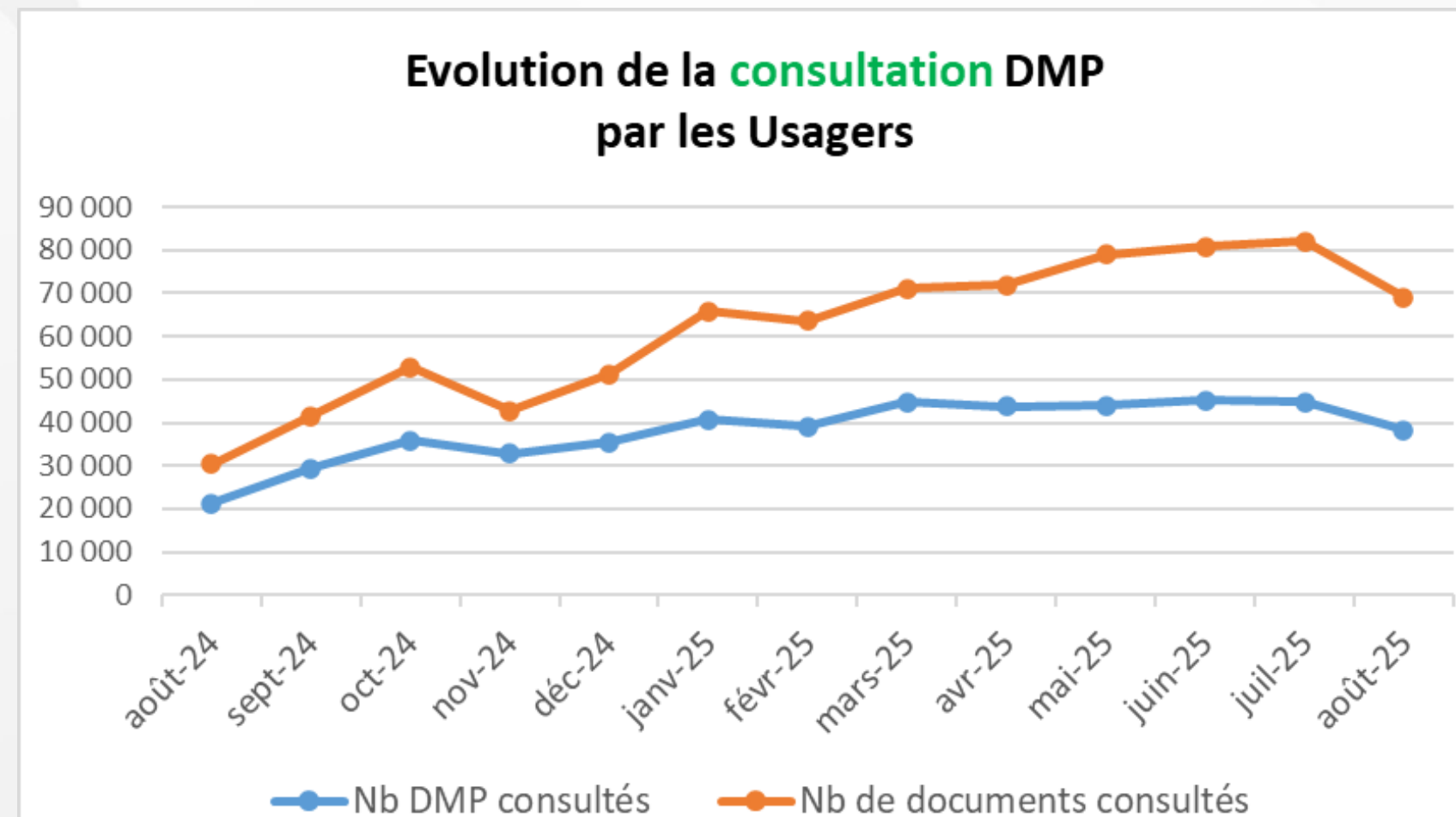


| MON ESPACE SANTÉ

UNE ACTIVITÉ DES USAGERS DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE



- Près de **7.500 documents alimentés** tous les mois par les usagers de la Seine Saint Denis
- Et près de **73.000 documents consultés** tous les mois



| MON ESPACE SANTÉ



ACCESSIBILITÉ

- Accessible en ligne ou via application mobile
- 95% de la population a bénéficié d'une création automatique
- Non concernés : Assurés AME, Collectivités d'outre-mer, Ouvrants droits mineurs, Etrangers
- Cas d'exceptions : Opposition, Absence d'adresse, Ayants droits majeurs



SÉCURITE DU SERVICE

- Hébergement certifié HDS (Hébergeurs de Données de Santé) en France
- Accompagnement par l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information)
- Homologation selon le RGS (Référentiel Général de Sécurité)

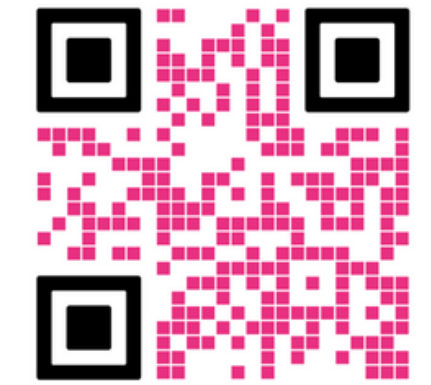


SÉCURITE DE L'ACCÈS

- Authentification forte : connexion via FranceConnect, mot de passe + SMS, carte Vitale ou biométrie.
- Traçabilité : chaque accès est enregistré et consultable par l'utilisateur.
- Contrôle utilisateur : choix des professionnels autorisés, possibilité de masquer des documents.

| MON ESPACE SANTÉ

ACCOMPAGNEMENT ET SUPPORTS USAGERS



SUPPORT TÉLÉPHONIQUE

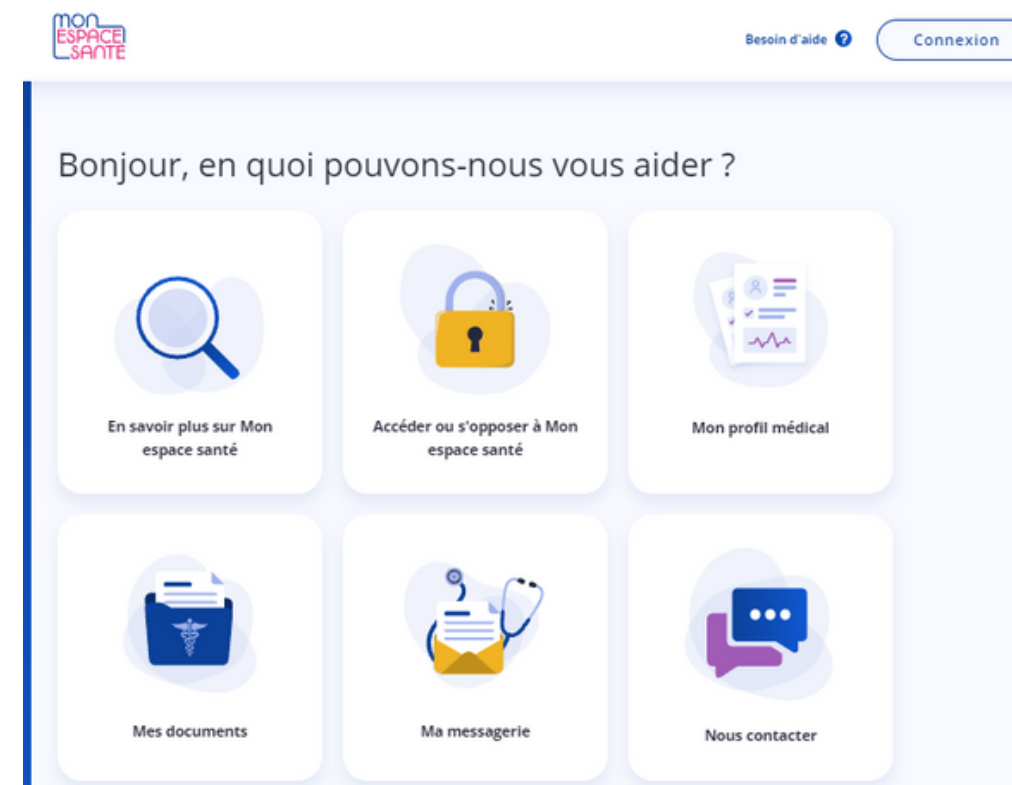


*disponible du lundi au vendredi
de 8H30 à 17H30*

- **Intervention sur le dossier** : prise en charge des demandes d'opposition ou de clôture
- **Informations générales**
- **Assistance**

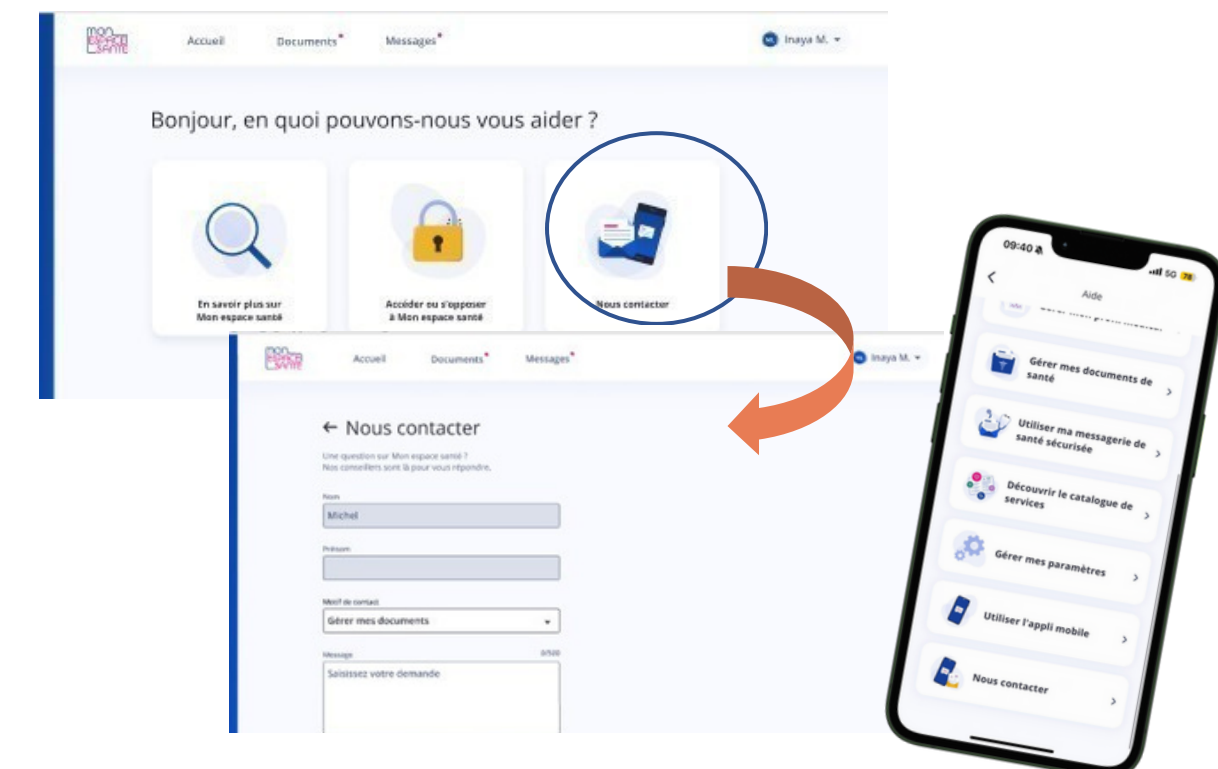
AIDE EN LIGNE

- Information sur les services
- Aide à l'usage



FORMULAIRE « NOUS CONTACTER »

- Information sur les services
- Aide à l'usage
- Espace contact (téléphone ou formulaire)



| MON ESPACE SANTÉ



DES FREINS ET DES RÉTICENCES ENCORE LÉGITIMES

Je n'y connais rien
à l'informatique !!

Comment mes données
médicales sont-elles
protégées ?

Je ne vois pas l'utilité de
Mon Espace Santé !

Je trouve déjà mes
documents sur Doctolib!

Je ne trouve pas mes
documents dans Mon
Espace Santé.



| MON ESPACE SANTÉ

DES FREINS ET DES RÉTICENCES ENCORE LÉGITIMES

Je trouve déjà mes documents sur Doctolib!



Doctolib

mon
ESPACE
SANTÉ

Doctolib (rendez-vous médicaux) :

- **Stockage limité** aux documents liés aux consultations
- Accessible **uniquement aux utilisatrices et professionnels de Doctolib**
- **Vision ponctuelle** centrée sur le rendez-vous

Mon Espace Santé (référentiel national)

- **Stockage complet et pérenne** de tous les documents :
- *Suivi global de la grossesse (consultations, bilans, échographies)*
- *Comptes rendus d'hospitalisation (accouchement, suites de couche)*
- *Carnet de santé numérique de l'enfant*
- **Accessible à tous, tout au long de la vie**
- **Vision transversale et continue** du parcours de soins

👉 **Doctolib** facilite la gestion des rendez-vous / **MES** assure la mémoire médicale garantissant aux futures mamans et aux familles une continuité et une traçabilité de tous les documents de santé.

DES FREINS ET DES RÉTICENCES ENCORE LÉGITIMES

Je ne trouve pas mes documents dans Mon Espace Santé.



Mon Espace Santé s'enrichit progressivement de nombreux documents utiles au suivi des patientes.

Nous sommes conscients qu'il persiste encore certains freins, qu'ils soient techniques ou liés aux usages, mais des améliorations sont en cours et la méconnaissance de l'outil chez les professionnels diminue nettement.

Alimentation du DMP / Mon espace santé - un enjeu clé en maternité :

- **Obligation réglementaire** pour les professionnels
- Donne aux patientes un **accès complet** et **continu** à leurs données (grossesse, échographies, bilans, hospitalisation, carnet de santé de l'enfant...)
- **Assure une traçabilité du parcours** et une **meilleure coordination** entre tous les acteurs (sages-femmes, obstétriciens, biologistes, pédiatres)

DES FREINS ET DES RÉTICENCES ENCORE LÉGITIMES

Je ne vois pas l'utilité de
Mon Espace Santé !

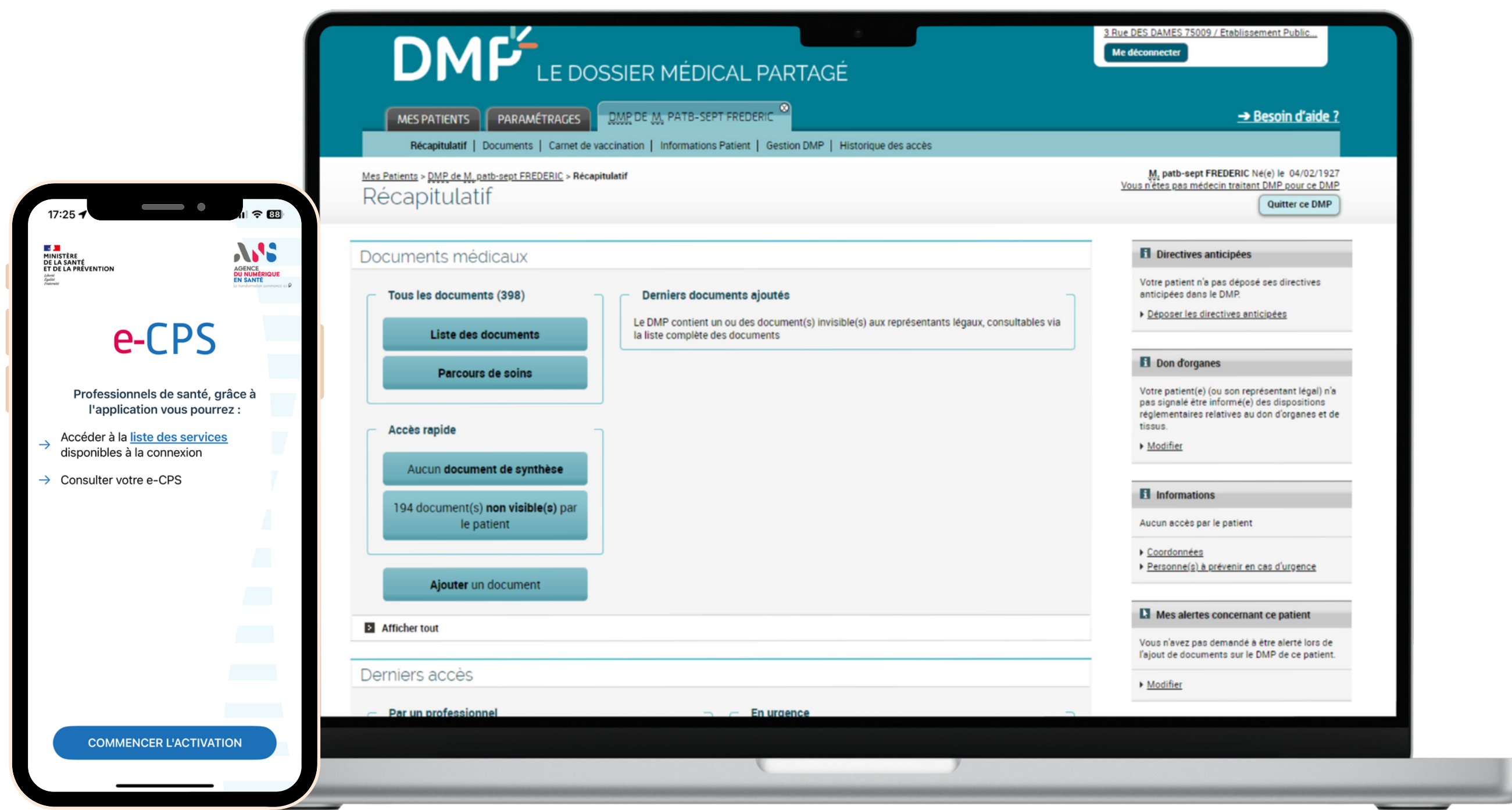


Adaptez votre discours selon le profil de vos patientes en mettant en avant des cas d'usage concrets :

- **Continuité après la naissance** : carnet de santé numérique de l'enfant, rappels de vaccination, résultats d'examens pédiatriques.
- **Praticité pour les parents** : accès aux documents partout et à tout moment (vacances, déplacements, garde alternée...), facilitant le suivi conjoint de l'enfant.
- **Parcours de santé complexe** : un suivi centralisé et partagé entre tous les professionnels, garantissant une meilleure coordination et continuité des soins.

| LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

UN SERVICE À DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



| LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ



Le **DMP** est un **dossier de stockage** pour les **documents de santé** du patient. Il peut être **consulté** et **alimenté** aussi bien **par le patient (via Mon Espace Sante)** que les **Professionnels de santé**.



- **Les professionnels de santé** peuvent **ajouter tout document jugé pertinent** dans le cadre de la prise en charge du patient via le Dossier Médical Partagé.
- **Le patient peut partager ses données de santé avec un professionnel**, en ville ou à l'hôpital, que ce soit lors d'une consultation ou en cas d'urgence.
- **Les patients** peuvent également **ajouter des informations** utiles à leur suivi médical, pour renforcer la coordination des soins.
- **Tout bénéficiaire d'un régime de sécurité sociale** (majeur ou mineur) dispose automatiquement d'un DMP, sauf s'il s'est opposé à sa création.
- **Le DMP ne se substitue pas au dossier médical professionnel** : il vient en complément pour faciliter le partage d'informations.

| LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Le DMP, un carnet de santé numérique organisé en 9 espaces distincts



- Le DMP est une **bibliothèque sécurisée de documents** : **confidentiel et non obligatoire**
- Les documents sont **structurés et classés**
- Le DMP est **intégré dans Mon espace santé** (service accessible pour les usagers)
- Le DMP/MES est ouvert pour **97,5 % des assurés sociaux**



Synthèse



Traitement



Analyses



Documents déposés et classés par **les professionnels de la Santé**



Documents déposés par **l'Assurance Maladie**



Documents déposés uniquement par **l'utilisateur** (ex : directives anticipées, personnes de confiance)



Imagerie



Comptes Rendus



Prévention



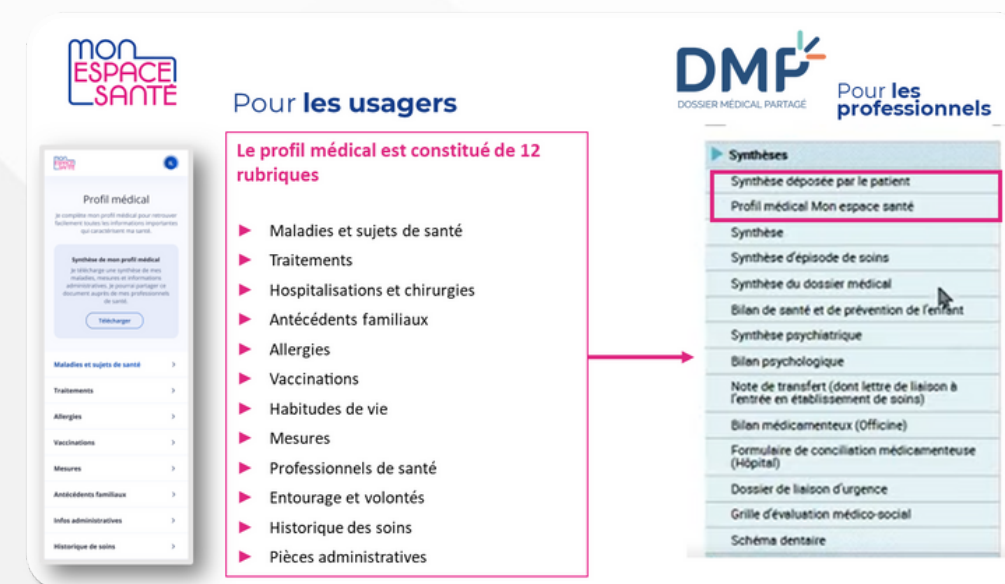
Certificats



Données de
remboursement



Espace
Personnel



| Le DMP, un service complémentaire à votre logiciel métier

L'ACCÈS AUX INFORMATIONS DÉGAGE DU TEMPS MÉDICAL ET SÉCURISE LES SOINS



[Tuto DMP en 6 min](#)

3 exemples de cas d'usage de consultation du DMP :

Je ne me rappelle plus des résultats de ma dernière prise de sang pour le diabète gestationnel.

Suivi de grossesse

La sage-femme de ville :



→ accède directement aux résultats biologiques déjà enregistrés, évite un nouvel examen inutile et gagne du temps.

Une patiente arrive aux urgences, en état de choc, présentant une hémorragie à 2 mois de grossesse. Elle n'a aucun document médical avec elle.

Urgence en maternité

L'urgentiste :



→ accède aux antécédents, résultats récents et traitements en cours pour adapter immédiatement la prise en charge.

Je n'ai plus en mémoire les vaccins que mon bébé a reçus.

Post - accouchement

Le pédiatre :



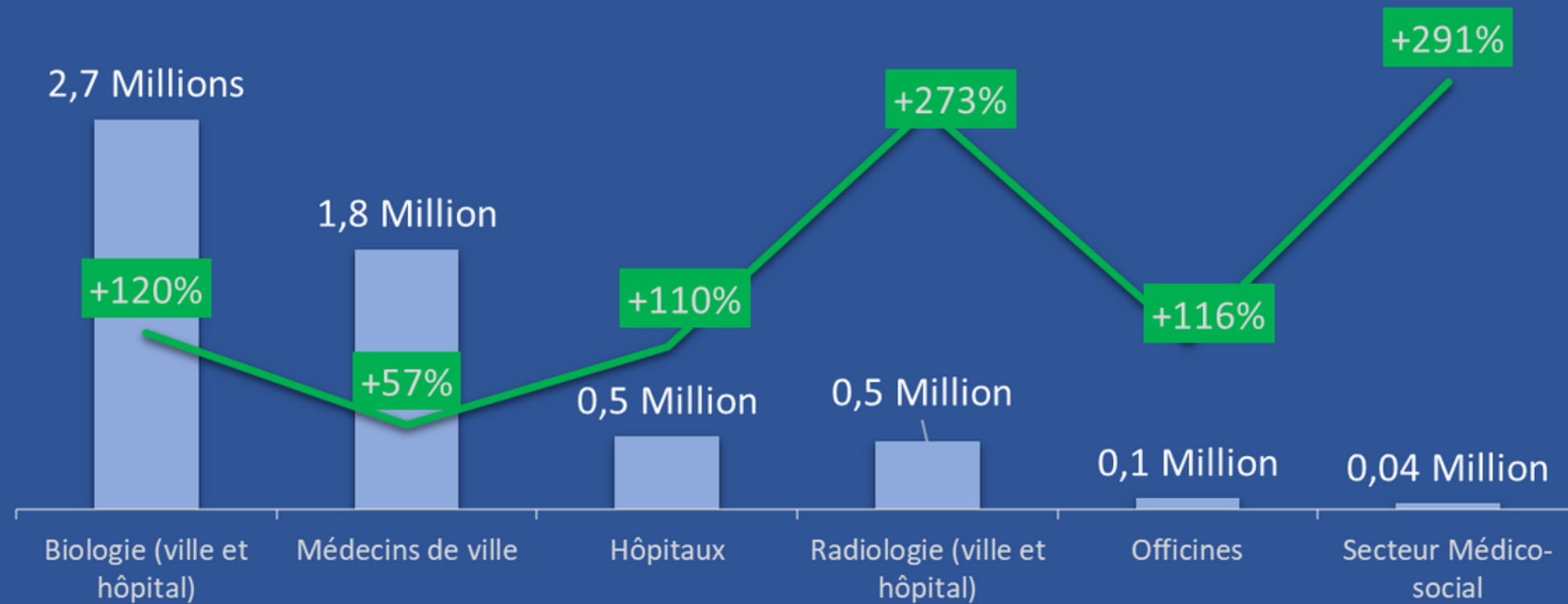
→ Accède rapidement à l'historique vaccinal, vérifie les dates et types de vaccins déjà administrés programme les prochaines vaccinations en fonction du calendrier vaccinal

| LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

LE DMP N'EST PLUS UNE « COQUILLE VIDE »



Progression des alimentations de documents par les acteurs de la santé - Seine Saint Denis ANNEE 2025 vs 2024 (volume sur un an glissant)



Tous acteurs (hors Patients)

Sur les 12 derniers mois au 31/08/2025 en IDF



2 M
DMP alimentés



5,9 M
Docs alimentés

TOP 3 docs

2

**Prescription de
médicaments**
1,2 M (21%)

1

**CR d'examens
biologiques**
3 M (50%)

3

**CR d'imagerie
médicale**
0,5 M (9%)

| LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

FOCUS PAR PROFESSION SUE LE 93 (CUMUL SUR LES 12 DERNIERS MOIS – SELECTION NEF)



Profession/spécialité	Alimentation DMP			Consultation DMP		
	Nb PS/structures alimentant	Nb DMP alimentés	Nb docs ajoutés	Nb PS/structures consultant	Nb DMP consultés	Nb docs consultés
Médecin	637	323 138	1 261 539	610	50 123	32 559
Pédiatrie	44	10 604	35 361	21	1 039	133
Gynécologie-obstétrique	15	2 343	6 965	13	213	97
Gynécologie médicale	4	282	510	1	3	8
Radiologues	10	5 989	8 960	1	1	1
Infirmier	26	168	177	59	283	384
Psychatrie	25	5 091	26 273	16	39	42
Orthophoniste	7	56	60	14	67	33
Sage Femme	5	25	27	17	50	60
Masseur-Kinésithérapeute	1	1	1	13	28	27

Un usage DMP encore hétérogène

- Taux moyen de médecins généralistes alimentant le DMP chaque mois : 65%
- L'usage en alimentation / consultation du DMP reste encore à déployer sur les autres professionnels notamment auprès des professionnels libéraux : sage-femme et paramédicaux (vague 2 Ségur à venir)

| LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

LES DIFFÉRENTES ACTIONS POSSIBLES POUR UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ



[Tuto DMP en 6 min](#)

En tant que professionnels de santé habilités :



Alimenter



Consulter



Masquer aux
professionnels de santé



Masquer au patient



Masquer aux
représentant légaux



Supprimer ou
dépublier

Je peux **alimenter***
des documents dans
le DMP du patient

Je peux **consulter*** **les**
documents du patient
autorisés pour ma
profession

Je peux **masquer** un
document **aux autres**
professionnels si j'en
suis l'auteur

Je peux **masquer** un
document **au**
patient si j'en suis
l'auteur

Je peux **masquer***
un document **aux**
représentants
légaux si j'en suis
l'auteur

Je peux supprimer les
documents dont je
suis l'auteur

** Ces usages sont possibles sous réserve d'en informer le patient et qu'il ne s'y soit pas opposé*

| LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ



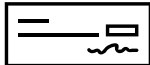
QUI PEUT ACCÉDER AU DMP ?



Tous les professionnels sont en capacité d'alimenter le DMP sans restriction en fonction de leur profession.



La matrice d'habilitation définit les **droits en consultation pour chaque type de document** que possèdent les Professionnels de Santé en fonction de la profession à laquelle ils sont rattachés. **L'intégralité de cette matrice** est consultable à partir du portail dmp.fr au lien suivant : <https://www.dmp.fr/matrice-habilitation> (version 3.0.2 publiée en octobre 2023).

	 Médecins généralistes et spécialistes (code profession 10)	 Pharmaciens biologistes et Internes (code profession 21)	 Infirmiers (codes profession 60,69)	 Audio-prothésistes (codes profession 26, 81, 82, 83, 84, 85)	 Secrétaire médicale (code profession 54)
 Synthèse du profil médical Mon Espace Santé	✓	✓	✓	✗	✗
 Historique des vaccinations	✓	✓	✓	✗	✗
 Compte rendu d'hospitalisation	✓	✓	✓	✗	✗
 Directives anticipées	✓	✗	✓	✗	✗

| LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

ALIMENTER LE DMP EST UNE OBLIGATION POUR LES PROFESSIONNELS ET UN DROIT POUR LES PATIENTS

L'article [L.1111-15 du CSP](#) porte les obligations pour les professionnels de santé de partage par voie numérique des « éléments diagnostiques et thérapeutiques nécessaires à la coordination des soins de la personne prise en charge ». Des arrêtés pour fixer la liste des documents sur lesquels porte cette obligation.



Dans le cadre d'une hospitalisation

- **Lettre de liaison en vue d'hospitalisation** (si dématérialisée)
- **Lettre de liaison de sortie d'hospitalisation**
- **Ordonnance de sortie**
- **Le compte rendu opératoire**
- **Les documents de sortie d'hospitalisation** (résumé)



Examen (hors séjour hospitalier)

- **CR examens de biologie médicale** (hors CR de génétique constitutionnelle)
- **CR examens biologiques**
- **CR examens radio-diagnostiques**
- **Prescription examens de biologie médicale**
- **Prescription d'actes** de kinésithérapie, d'actes infirmiers, d'actes de pédicurie...



Autres documents utiles (hors séjour hospitalier)

- **Prescription de produits de santé** (hors prescription soumise à un entretien préalable)
- **Volet de synthèse médical réalisé par le Médecin traitant** (1 fois par an)
- **Les lettres et courriers adressés à un professionnel de santé** (hors séjour hospitalier)

| LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

LE CONSENTEMENT DU PATIENT

Loi Kouchner du 4 mars 2002 pose le **principe du libre accès du patient à son dossier médical intégral** qui est complété par l'Article L.1111-7 du CSP : « Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues, à quel titre que ce soit, par des professionnels de santé (...) »



Le consentement du patient est obligatoire pour l'accès au DMP

- Il est possible de demander le **consentement pour toute l'équipe de soin en une seule fois. il est consenti pour le reste de l'équipe** et ce dès le début du parcours de soin.
- Si le patient a autorisé les **accès en urgence** (Centre 15 ou « bris de glace ») alors son **consentement n'est pas obligatoire** pour l'accès au DMP



Le patient est informé pour chaque action

- Lorsque le DMP a été alimenté
- **A la suite d'une consultation d'un membre** de l'équipe de soin (possédant alors un consentement présumé)
- **A chaque consultation d'un professionnel non membre** de l'équipe de soin



Il est recommandé de prendre connaissance de l'opposition du patient en amont de sa prise en charge

Cela peut être fait par exemple lors de l'un de ses 3 moments clés :



Lors de l'accueil



Lors d'une prise de rendez-vous



Lors d'une consultation

| LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

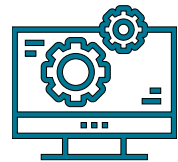


COMMENT ACCÉDER AU DMP ?



Les professionnels de santé doivent disposer de Modes d'authentification

Cartes CPS (*chirurgiens-dentistes, médecins, pharmaciens, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, etc.*). **Cartes CPE** (*secrétaire, personnel administratif, etc.*), **Certificats Serveur Applicatif** (établissement de santé).



La structure doit disposer d'un logiciel métier compatible avec le DMP (*homologué DMP*).

Pour un Professionnel de santé

Depuis DMP : Dossier Médical Partagé - Professionnel - SI-Portail



Avec une
carte CPS

OU



Avec une e-CPS et Pro
Santé Connect

Pour un patient

Un patient n'accède pas directement au DMP mais a accès aux informations qui y sont présentes via Mon espace santé.





| LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

QU'EST CE QUE L'INS PRÉ REQUIS DU DMP ? A QUOI ÇA SERT ?



L'INS de l'utilisateur est constituée :

- **De son matricule INS** : le numéro d'identification de l'utilisateur au répertoire des personnes physiques.
- **Des traits d'identité de références** qui lui ont été donnés à la naissance : nom de naissance, liste des prénoms de naissance, date de naissance, sexe, lieu de naissance.

Depuis octobre 2023, sans INS qualifié aucune alimentation DMP n'est possible.

Pour qualifier l'INS, 2 actions sont nécessaires :

1. Vérification de l'identité de l'utilisateur :

L'identité de l'utilisateur à laquelle l'INS est associée doit avoir été vérifiée par le biais de procédures d'identitovigilance rigoureuses avec une pièce d'identité (*passport, carte nationale d'identité (pour les ressortissants d'un pays de l'Union européenne), titre de séjour, extrait d'acte de naissance*).

2. Obtention de l'INS :

L'INS doit être obtenue par le téléservice INSi de l'Assurance maladie garantissant ainsi sa conformité aux bases nationales de référence.

Appel au télé service INSI (Télé service de l'Assurance Maladie)

| LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

DMP, COMMENT Y ACCÉDER ET COMMENT RETROUVER LES DOCUMENTS ?

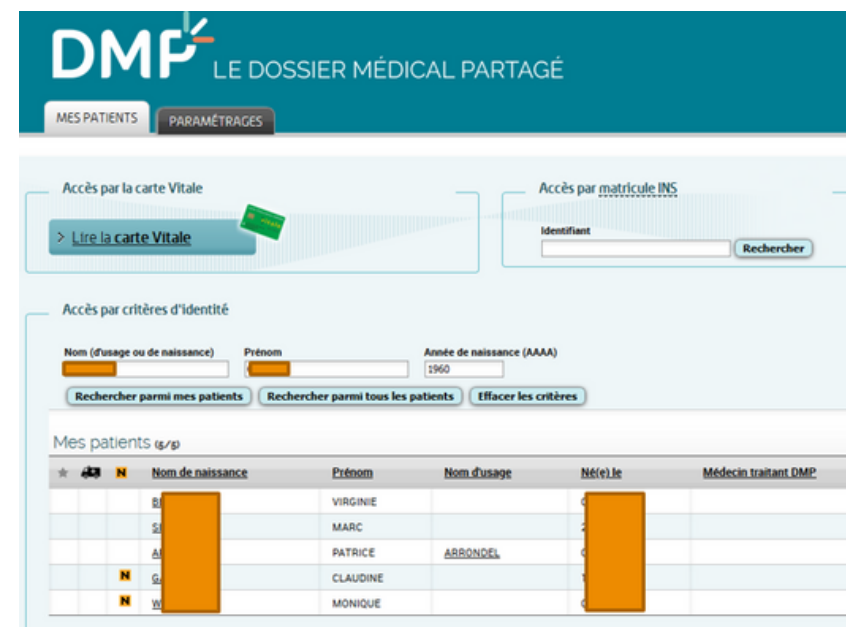


Tuto DMP en 6 min

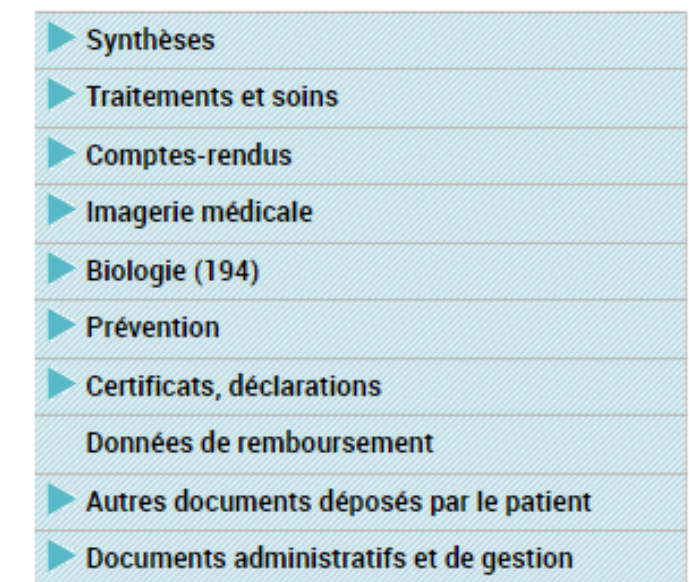
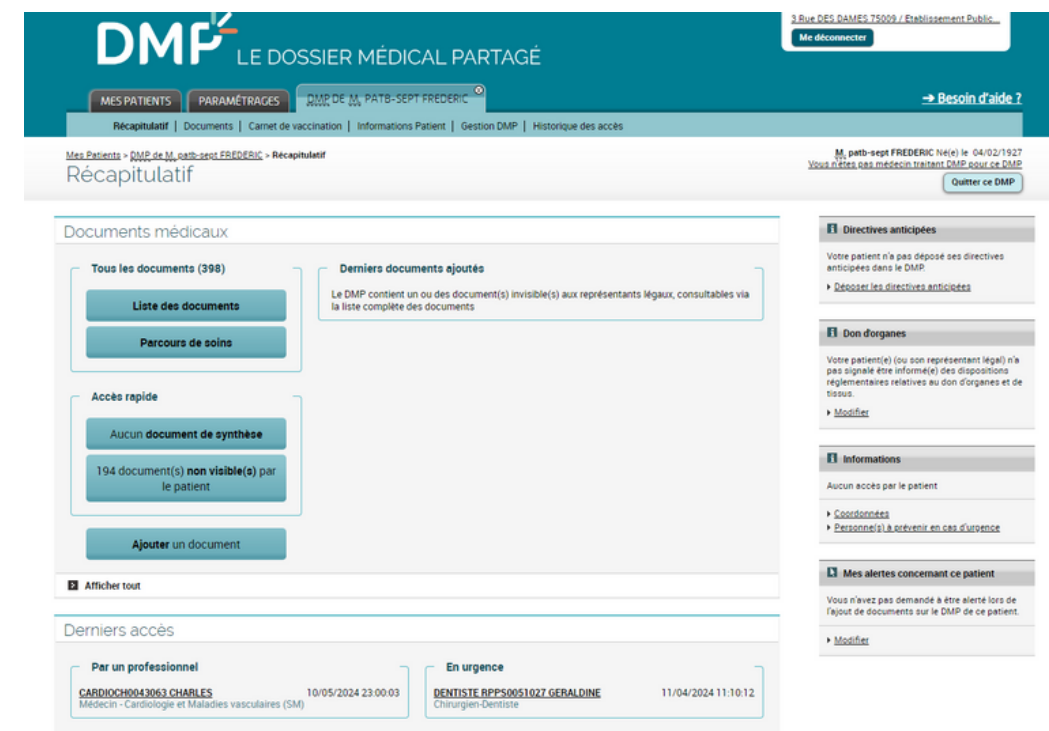
- 1 Je me rends sur www.dmp.fr – accès professionnels et je m'identifie (carte cps, e-cps, certificat).



- 2 Je recherche le patient soit via la carte vitale / l'INS ou les traits de caractère du patient.



- 3 Je consulte et/ou j'ajoute des documents / informations



- Les documents sont classés
- Filtrer les documents par professions / spécialités / date
- Accéder en un clic aux informations patients
- Accéder aux documents non visibles par les patients
- Ajouter un document



À LA RENCONTRE MME BRUNET GONCALVES

Sage Femme et coordinatrice - Centre Hospitalier François Quesnay (CHFQ)

LE NUMÉRIQUE PEUT-IL FACILITER LE LIEN ENTRE L'HÔPITAL ET LA VILLE, EN FAISANT GAGNER DU TEMPS D'APRÈS VOTRE EXPÉRIENCE ?

« Complètement ! J'ai été sage-femme libérale (et hospitalière). Normalement, les lettres de sortie sont faites en temps réel et remises aux patientes pour la sage-femme à domicile. Mais sur le terrain, j'ai souvent constaté qu'elles n'étaient pas transmises : oubliés, loupés, incompréhensions. Dans ces cas, avoir un plan B numérique pour accéder aux infos, c'est précieux. »

PENSEZ-VOUS POUVOIR EMBARQUER AU QUOTIDIEN VOTRE SERVICE DANS L'APPROPRIATION DE CES OUTILS NUMÉRIQUES ?

« J'espère, et puis on va les motiver. L'exemple flagrant, c'est quand une patiente arrive en urgence et qu'on n'a aucune information : on est toujours extrêmement démuni. Si on a l'occasion d'avoir ne serait-ce qu'un ou deux détails, ça peut changer les choses et améliorer sa sécurité. On sera preneur, c'est évident. »

AVEZ-VOUS L'IMPRESSION QUE CES OUTILS NUMÉRIQUES PARLENT À TOUT LE MONDE, ET QUE CHACUN A UN RÔLE À JOUER DANS LEUR APPROPRIATION ?

« Je pense qu'on peut effectivement tous avoir un rôle. On évoquait les secrétaires médicales, parce qu'elles connaissent déjà le sujet et sont souvent plus sensibilisées que les professionnels médicaux ou paramédicaux : elles sont constamment dans la gestion des documents et des dossiers. Elles sont d'une aide précieuse pour les équipes médicales, notamment pour retrouver les documents manquants qu'une patiente n'a pas avec elle. Donc, en termes de consultation, je trouve que c'est très important : ne serait-ce que pour faire gagner un peu de temps aux médecins, qui ont déjà des créneaux extrêmement courts pour voir les patientes. »

»» Merci pour votre attention

VOS CONTACTS

Des questions sur les outils socles du Ségur du numérique ?
Besoin d'accompagnement dans votre service ?



- segur@sesan.fr



- helene.renie@sesan.fr (référente territoriale 93)

RESTEZ INFORMÉ



Ségur du numérique : votre site régional



SESAN : l'actualité du numérique en santé



Mon espace santé Île-de-France : vos infos régionales

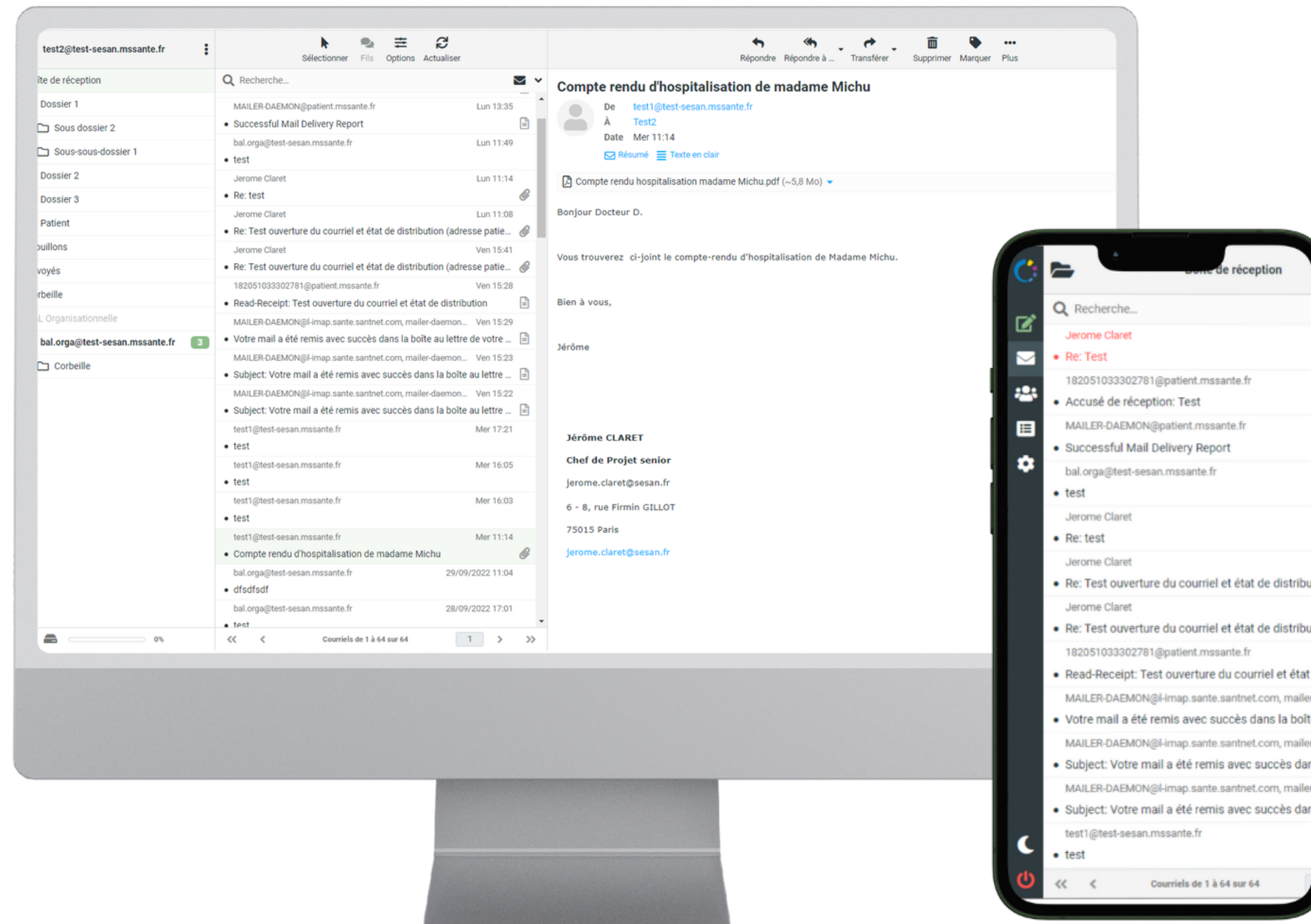


A large, solid blue abstract shape with rounded corners and a diagonal cut, positioned in the upper left corner of the page.

Annexes

| LA MESSAGERIE SÉCURISÉE DE SANTÉ

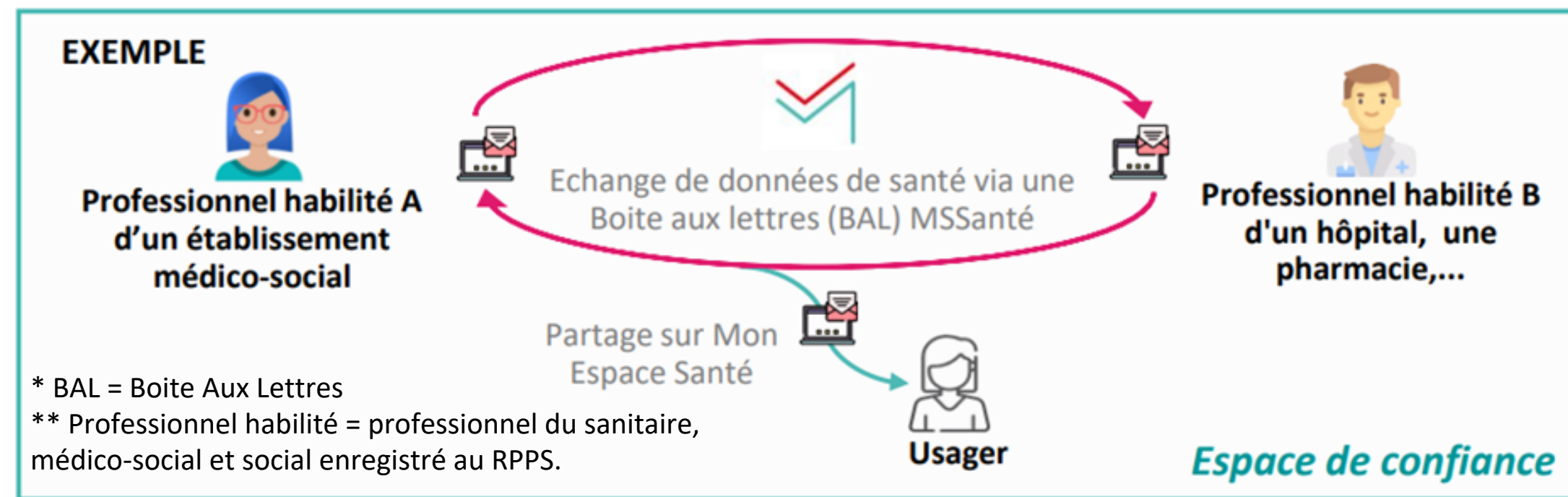
DES ÉCHANGES SÉCURISÉS ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET AVEC LES PATIENTS



| LA MESSAGERIE SÉCURISÉE DE SANTÉ

MSSANTÉ QUELS USAGES ?

 La MSSanté permet des **échanges sécurisés entre les professionnels de santé et les patients**. La conversation est initiée par le professionnel de santé. (Exception : le patient peut transmettre son ordonnance à une pharmacie).



 Les échanges sont sécurisés

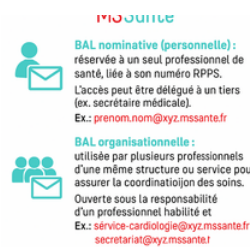
 Les professionnels sont identifiés

 Structures référencées dans [l'annuaire](#)

| LA MESSAGERIE SÉCURISÉE DE SANTÉ

LES BOITES AUX LETTRES

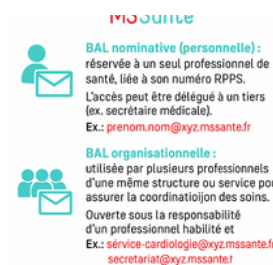
Il existe 3 types de boites aux lettres : **personnelle, organisationnelle et applicative.**



BAL nominative (personnelle)

Réservée à un seul professionnel de santé, liée à son numéro RPPS. L'accès peut être délégué à un tiers (ex. secrétaire médicale).

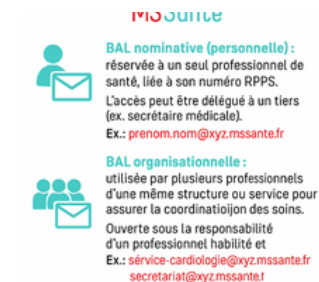
Ex. : prenom.nom@xyz.mssante.fr



BAL organisationnelle

Utilisée par plusieurs professionnels d'une même structure ou service pour assurer la coordination des soins. Ouverte sous la responsabilité d'un professionnel habilité et de la direction.

Ex. : service-cardiologie@xyz.mssante.f ;
secretariat@xyz.mssante.fr



BAL applicative

Rattachée à un logiciel métier, permet des envois/réceptions automatisés. Elle est gérée par un professionnel habilité garantissant la conformité des échanges.

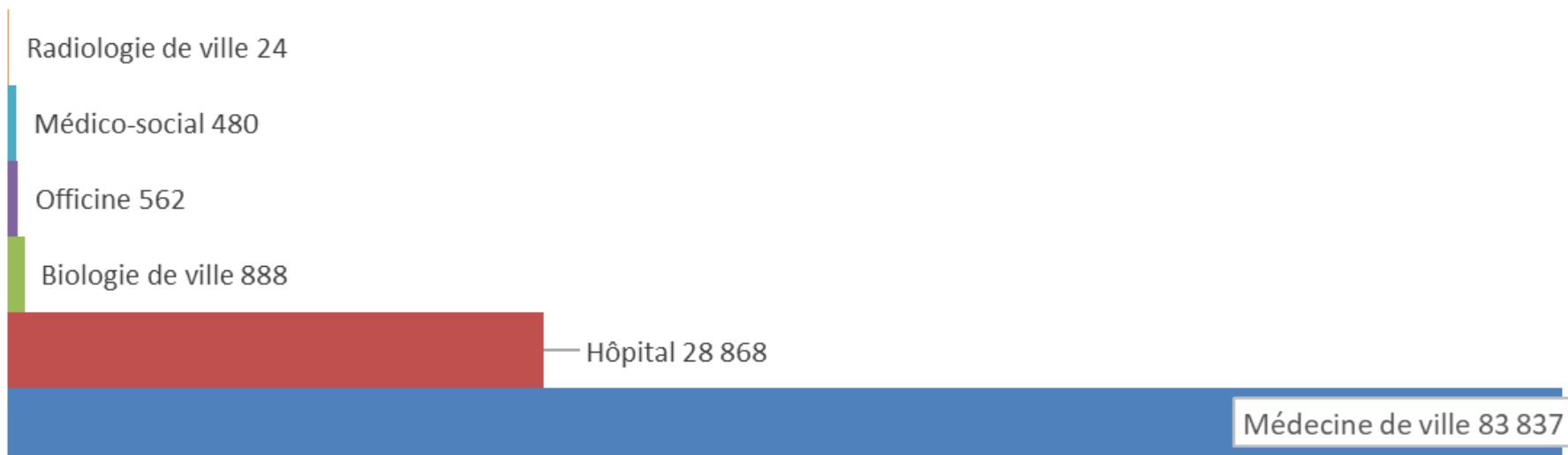
Ex. : [envois_automatiques DPI-noreply@xyz.mssante.fr](mailto:envois_automatiques_DPI-noreply@xyz.mssante.fr)

ACTIVITÉ DE LA MSSANTÉ EN SEINE SAINT DENIS

Nombre de messages envoyés via MSSanté
Paris - Moyenne mensuelle - 1er Semestre 2025



Nombre de messages recus via MSSanté
Paris - Moyenne mensuelle - 1er Semestre 2025



EQUIPEMENT EN MSSANTÉ EN SEINE SAINT DENIS

Profession	Nombre de BAL (PS)	Moy.mensuelle messages émis (PS)	Moy.mensuelle messages recus (PS)
Médecin	12243	13 676	87 070
Infirmier	1785	86	614
Masseur-Kinésithérapeute	874	14	70
Sage-Femme	803	20	3 281
Pharmacien	766	19	262
Chirurgien-Dentiste	372	2	105
Orthophoniste	350	49	31
Pédicure-Podologue	97	1	5
Orthoptiste	44	1	4
Psychologue	38	2	6
Psychomotricien	35	0	3
Audioprothésiste	21	1	1
Diététicien	20	2	3
Ergothérapeute	15	0	1
Technicien de laboratoire médical	12	0	1
Autres Professions	12	0	1
Opticien-Lunetier	4	0	1
		0	0

» À LA RENCONTRE DE DR BARRI, CHEF DE SERVICE, HÔPITAL PARIS-SACLAY

Le DMP au cœur de la prise en charge en situation d'urgence

Témoignage
& questions

SEGUR INSIDE



Pour lire et partager sur LinkedIn : [cliquez ici](#)



>> QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE MON ESPACE SANTE ET DMP ?

Lucie Mathieux, Chef de projet sur le Ségur du numérique au sein de Sesan vous répond.



Annexes



Pour lire et partager sur LinkedIn : [cliquez ici](#)

Focus modalités de connexion au DMP

Modalité 1

Connexion via carte CPS



Carte CPS
+ code PIN



Lecteur de carte
CPS connecté à
mon ordinateur

Un problème avec votre carte CPS ?

Vous avez perdu votre carte ou votre code
PIN de CPS

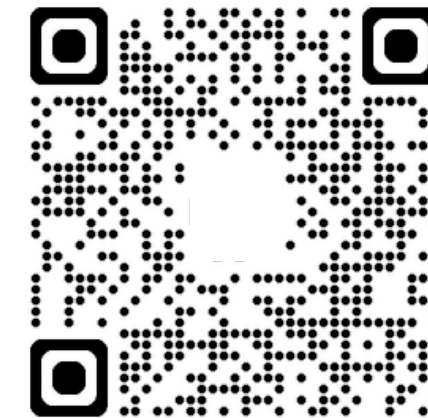
Vous pouvez faire les démarches sur
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/f501>



Vous devez renseigner les informations suivantes :

- Le SIRET de votre établissement : 267 500 452 01928
- Le FINESS juridique de l'AP-HP : **750712184**

Un tutoriel sur la procédure arrive prochainement !



Vous avez perdu votre carte ou votre code PIN de CPS

Dans un premier temps, veuillez vous rapprocher de votre **Ordre professionnel** pour mettre à jour vos données, puis faites une demande de carte physique via le portail **Ma CPS** (<https://ma-cps.esante.gouv.fr/>).

La carte est ensuite éditée automatiquement par l'ANS et envoyée à l'adresse enregistrée auprès de votre Ordre professionnel.
Les codes de la carte sont envoyés 24 heures après dans un pli séparé à la même adresse de correspondance.

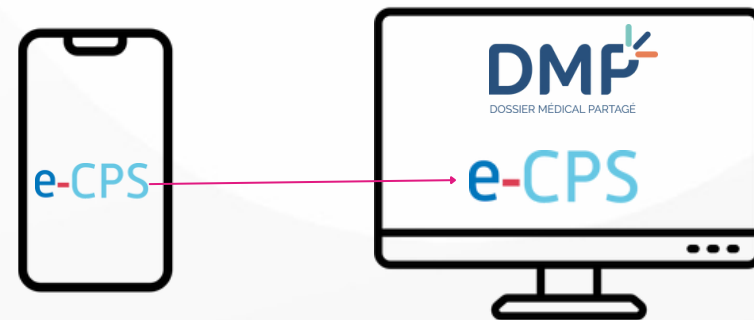
Des agents disponibles pour vous
aider à toutes les étapes



Focus modalités de connexion au DMP

Modalité 2

Connexion via e-CPS

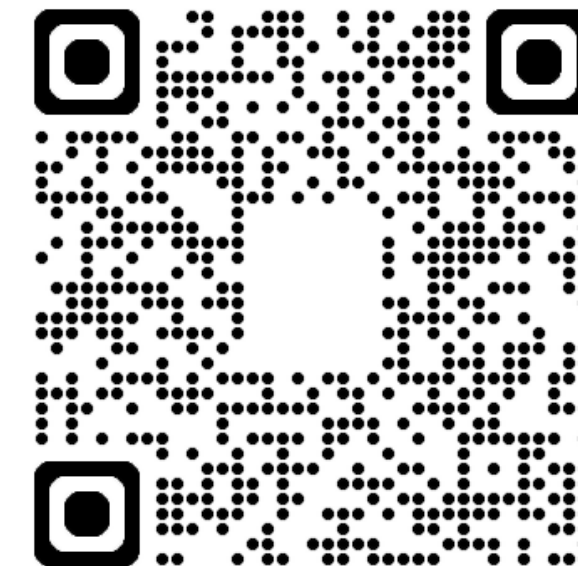


Pour télécharger
l'application e-CPS :



Besoin d'aide pour
paramétrer votre e-CPS ?

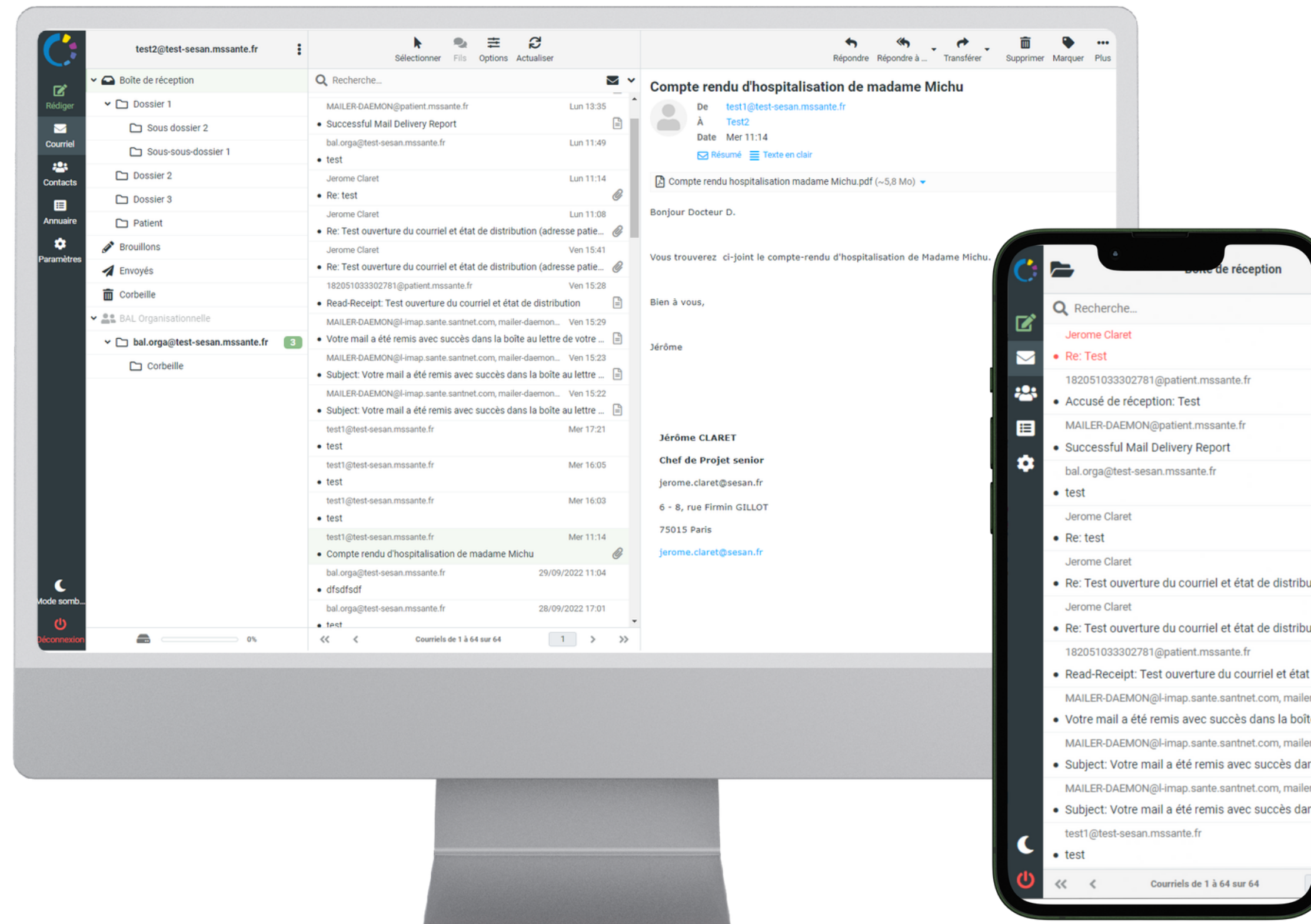
0 806 800 213 Service gratuit
+ prix appel
24h/24 - 7j/7



[https://esante.gouv.fr/contact?
contact_theme=e_cps&motif_e_cps=activation_ma_e_
cps](https://esante.gouv.fr/contact?contact_theme=e_cps&motif_e_cps=activation_ma_e_cps)

| LA MESSAGERIE SÉCURISÉE DE SANTÉ

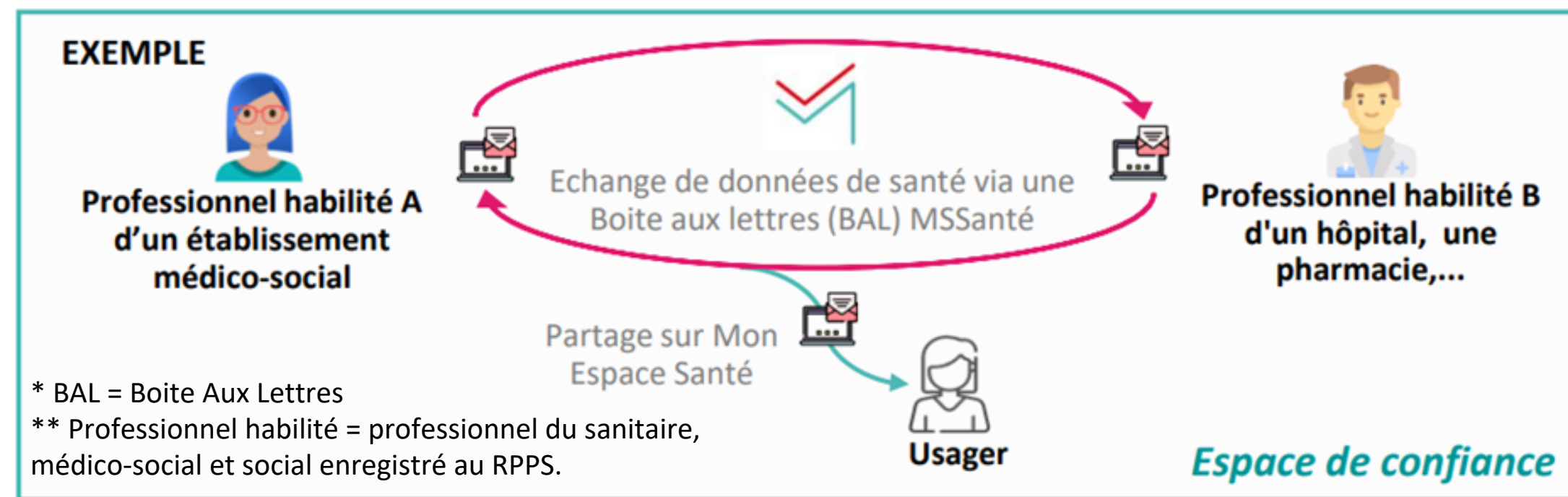
DES ÉCHANGES SÉCURISÉS ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET AVEC LES PATIENTS



| LA MESSAGERIE SÉCURISÉE DE SANTÉ

MSSANTÉ QUELS USAGES ?

 La MSSanté permet des **échanges sécurisés entre les professionnels de santé et les patients**. La conversation est initiée par le professionnel de santé. (Exception : le patient peut transmettre son ordonnance à une pharmacie).



 Les échanges sont sécurisés

 Les professionnels sont identifiés

 Structures référencées dans [l'annuaire](#)

| LA MESSAGERIE SÉCURISÉE DE SANTÉ

LES BOITES AUX LETTRES

Il existe 3 types de boîtes aux lettres : **personnelle, organisationnelle et applicative.**



BAL nominative (personnelle)

Réservée à un seul professionnel de santé, liée à son numéro RPPS. L'accès peut être délégué à un tiers (ex. secrétaire médicale).

Ex. : prenom.nom@xyz.mssante.fr



BAL organisationnelle

Utilisée par plusieurs professionnels d'une même structure ou service pour assurer la coordination des soins. Ouverte sous la responsabilité d'un professionnel habilité et de la direction.

Ex. : service-cardiologie@xyz.mssante.f ;
secretariat@xyz.mssante.fr



BAL applicative

Rattachée à un logiciel métier, permet des envois/réceptions automatisés. Elle est gérée par un professionnel habilité garantissant la conformité des échanges.

Ex. : [envois_automatiques DPI-noreply@xyz.mssante.fr](mailto:envois_automatiques_DPI-noreply@xyz.mssante.fr)